

*Françoise Olivier-Coupeau*

*Députée du Morbihan*

Réf : FOC/EC

**Monsieur Xavier DARCOS**

**Ministre du Travail, des relations sociales,  
de la famille, de la solidarité et de la ville**

**127, rue de Grenelle  
75007 PARIS 07 SP**

*Lorient, le*

Monsieur le Ministre,

A l'issue de plusieurs entretiens avec des salariés puis des responsables de la Mutualité française et au lendemain de votre prise de fonctions au Ministère du Travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville, il m'a semblé opportun de vous faire part de leurs inquiétudes et de leurs réflexions quant à la prise en charge des personnes âgées dépendantes.

Nous savons que les besoins en termes de financement vont considérablement augmenter dans les années à venir. En effet, l'allongement de l'espérance de vie aura aussi pour corolaire une augmentation du nombre de personnes âgées dépendantes ; en outre l'entrée dans la dépendance se fera à un âge plus avancé.

Le maintien à domicile, solution jusqu'ici favorisée malgré les risques évidents qu'elle présente, est loin d'être satisfaisant et n'est souvent possible que grâce à l'intervention d'aidants familiaux (ou proches de la famille). Mais la demande accrue de prestations à domicile ou en établissements – c'est-à-dire une prise en charge par des professionnels – ne saurait être satisfaite dans le contexte actuel. En effet :

D'une part, nous manquons cruellement de structures d'accueil, en particulier de structures médicalisées. En pays de Lorient, les listes d'attente comptent parfois plus de 400 personnes.

Permanence parlementaire – 21, rue du Capitaine Lefort 56100 LORIENT

Tél : 02 97 21 26 63 – Fax : 02 97 35 28 09

Courriel : francoise.oliviercoupeau@orange.fr

D'autre part, le taux d'encadrement reste insuffisant par rapport aux objectifs initialement fixés : on compte à peine 1 encadrant pour 2 patients quand on préconisait 1 pour 1.

Enfin, les sommes restant à la charge des personnes accueillies en établissements sont importantes ; ce qui exclut les personnes les plus modestes, condamnées à rester à leur domicile malgré leurs difficultés et les risques pour leur santé et leur sécurité.

Dans un tel contexte, il est bien entendu impossible de répondre favorablement aux revendications légitimes des salariés qui demandent une meilleure reconnaissance de leur travail et ont plusieurs fois sollicité une augmentation de salaire ainsi que des jours de congés payés supplémentaires.

Au regard de tels enjeux, les préconisations du rapport d'étape de la mission d'information du sénat n'apparaissent pas satisfaisantes et fragilisent même davantage le système sans garantie d'économies significatives. La mission propose notamment d'instaurer un gage sur le patrimoine qui remettrait incidemment en cause le principe d'universalité de l'APA, ou encore de parvenir à un financement mixte en augmentant la part de financement privé quand au contraire elle devrait restée modique puisque génératrice d'inégalités.

Personnels, responsables et familles s'inquiètent du manque de moyens alloués aux services aux personnes âgées et aux personnes handicapées vieillissantes. (Rappelons d'ailleurs qu'à l'âge de soixante ans, une personne handicapée cesse de relever du système d'aide aux personnes handicapées pour relever de celui relatif aux personnes âgées dépendantes ; dispositif qui conduit parfois à une dégradation de leur situation, notamment financière).

Alors que l'espérance de vie augmente, il nous faut certes réfléchir à la question des retraites, mais aussi et surtout permettre aux seniors de finir leur vie dignement. Cela nécessite des moyens, financiers et humains !

J'ajoute que le débat public sur l'aide aux personnes âgées sollicité notamment par les organisations représentatives des établissements lors de la journée nationale d'action du 30 juin dernier serait l'occasion d'engager de nouvelles discussions et de tracer de nouvelles perspectives.

Vous remerciant par avance de me tenir informée des suites que vous entendez donner à ces demandes légitimes, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, mes salutations distinguées.

**Françoise Olivier-Coupeau**

Permanence parlementaire – 21, rue du Capitaine Lefort 56100 LORIENT

Tél : 02 97 21 26 63 – Fax : 02 97 35 28 09

Courriel : francoise.oliviercoupeau@orange.fr